

Image not found or type unknown



Plans de constructions et article L111-1

Par **123cyrilc**, le **05/12/2012 à 14:11**

Bonjour, rnj' ai pris contact avec un constructeur avec qui nous avons travaillé des plans. rnma question est la suivante: rnsi je trouve un maitre d'oeuvre qui peut m'effectuer mon projet pour moins chère, es-ce que je peux utiliser les plans fait avec le constructeur? sachant que sur ceux-ci il y a marqué : "La propriété du maitre d' oeuvre sur ses oeuvres trouve son fondement sur l' article L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle" rnrnquels risques encourons-nous a les utilisés? rnrnmerci d'avance pour vos réponses très précieuses. rncordialement.